

L. B. Samier

Le 20 Nov 1844

Le vingt deux novembre mil huit cent quarante quatre, apres la publication de deux bans de mariage, sans empêchement ni opposition, la despena d'un ban ayant été obtenue par le sieur de la Brosse Pierre Belland de la paroisse de la Croix de la Chapelle de la commune de Saint-Amand pres de Souisy, autorisé à cet effet, ayant pris le mutuel consentement par paroles de présent de Jean Samuel et Aimond, cousins, fils mineurs de Jean Adeline Aimond, et de de feu le sieur Berpon de la paroisse de cette paroisse de Gauthier part et de Adeline Gauthier fille majeure de Louis Gauthier, veuve de et de Esthe Beauchamp, de cette paroisse d'autre part les aînés mariés suivant les lois et coutumes observées en la Sainte Eglise en presence de Jean Baptiste Lamer, sous signé avec le parrain de Pierre Aimond et de Louis Gauthier, par eux ainsi que d'officiers des epoux, lesquels ainsi que les parrains ont déclaré en savoir ce qui suit

Samuel Aimond

L. B. Samier

A. Broest